



CONSORTIUM
de transport scolaire de l'Est

CTSE032

Section Utilisation de traversiers ou pont de glace	Page 1 de 1
	Date Révisé le 11 mars 2015

Énoncé	Il est strictement défendu à toute conductrice ou tout conducteur d'autobus scolaire ou transporteur d'élèves de prendre un traversier ou pont de glace à l'occasion de sorties éducatives ou autres.
---------------	---